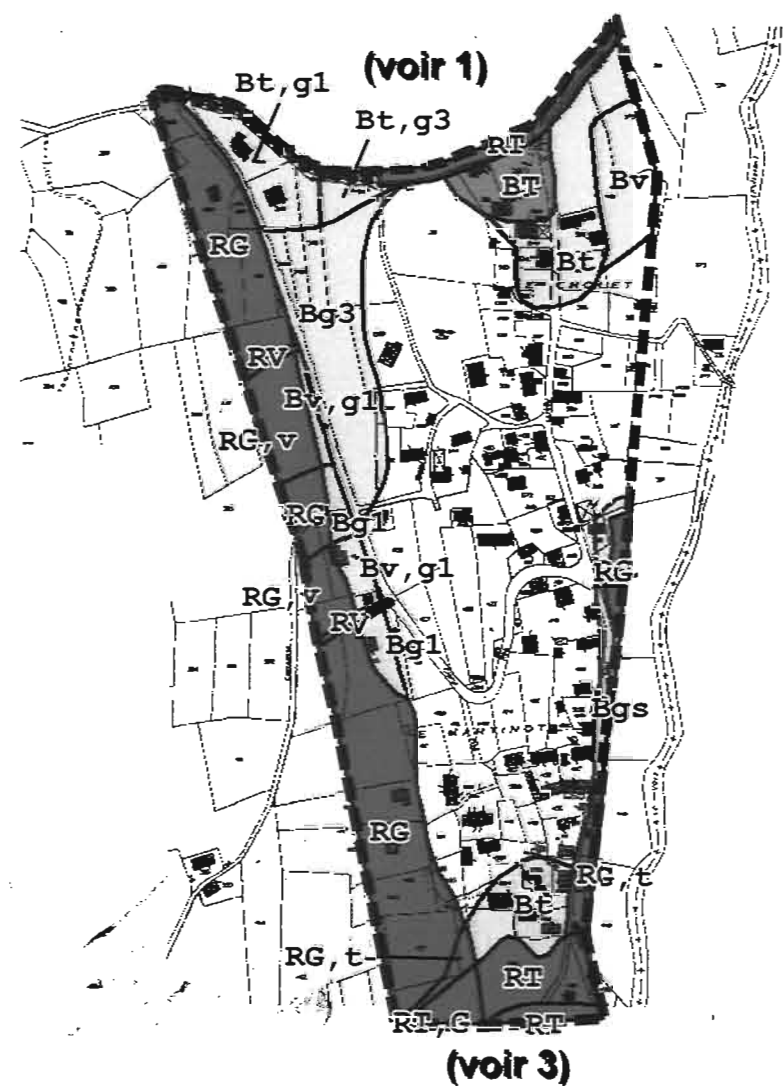
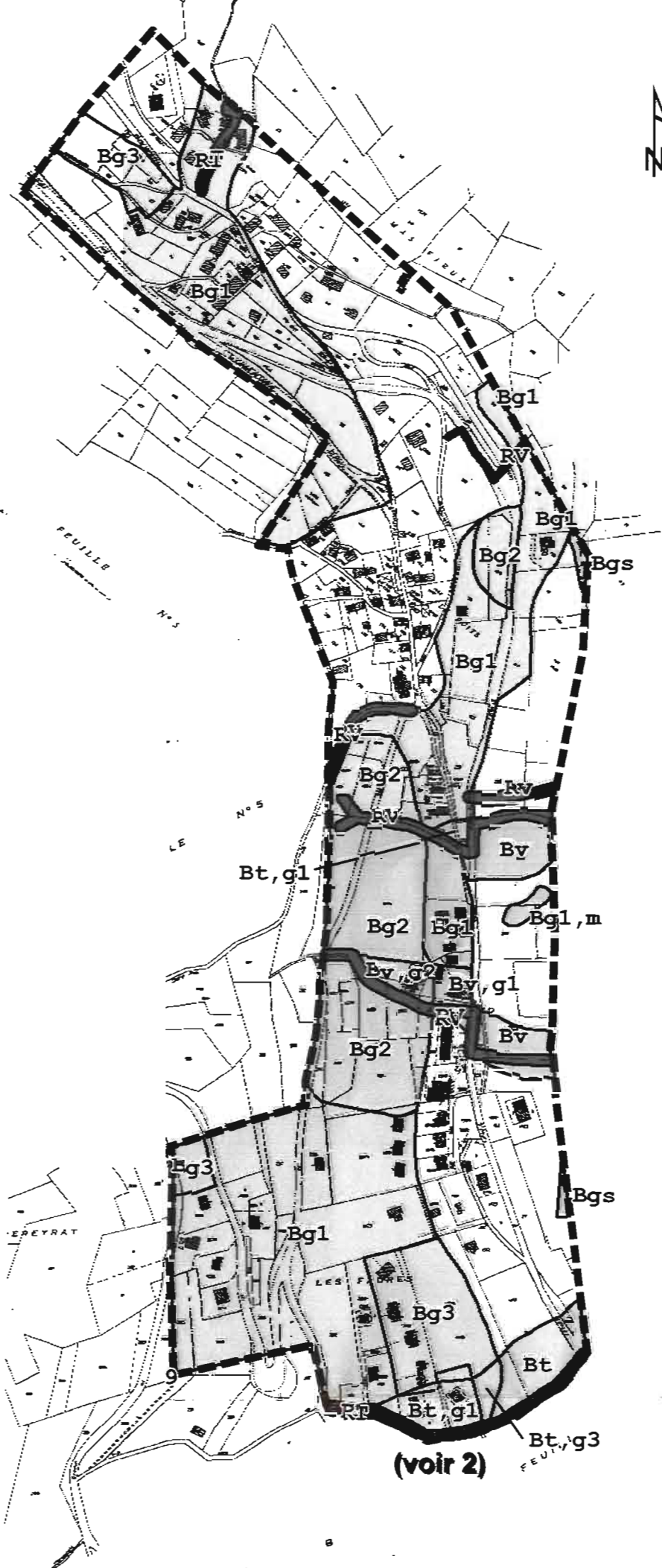


2 - Hameaux du Martinot et du Cholet

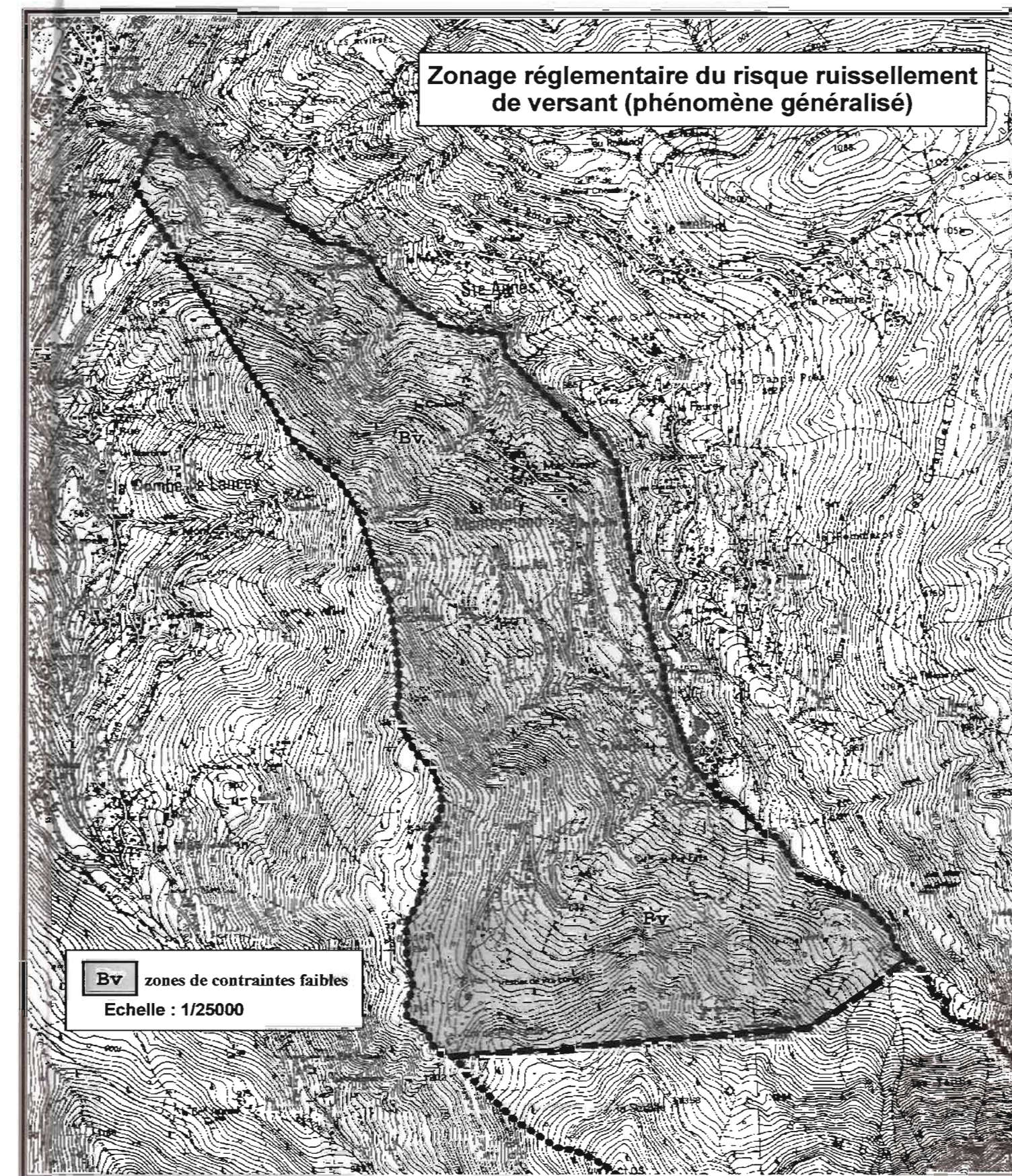


(voir 3)

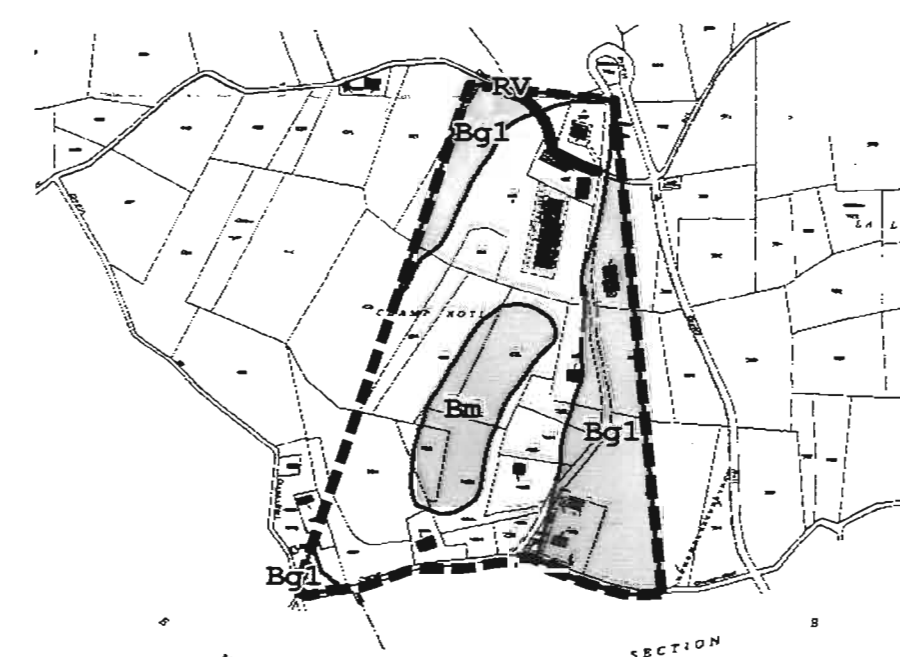
1 - Hameaux du Cholet, du Puits et de Mas Vieux



(voir 2)



4 - Hameau de Champ-Roti



Vu pour être annexé à  
arrêté en date de 2003  
Grenoble MAI 2003  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de l'ISERE

Commune de ST-MURY-MONTEYMOND  
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES  
NATURELS PRÉVISIBLES  
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE  
(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes \*

- R** Zones d'interdictions
- B** Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B** Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque \*\*

- m : marécages
- T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
- V, v : ruissellements sur versant
- G, g1, g2, g3, gs : glissements de terrain

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

\* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

\*\* le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

--- Limite des encarts cadastraux au 1/5000

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli le : Novembre 2002

Édition : Alp'Géorisques

Modifié le : Février 2003

Echelle : 1/5 000

3 - Hameaux de la Sagne et de la Gorge

